



VILLE DE
LAC-SERGENT

Guide des citoyens 2024

Services et informations pratiques

Environnement

Culture, sports et loisirs



L'identité visuelle de la Ville a été réalisée par Geneviève Thibert, conceptrice et illustratrice. Voici sa signification:

Les vagues du lac

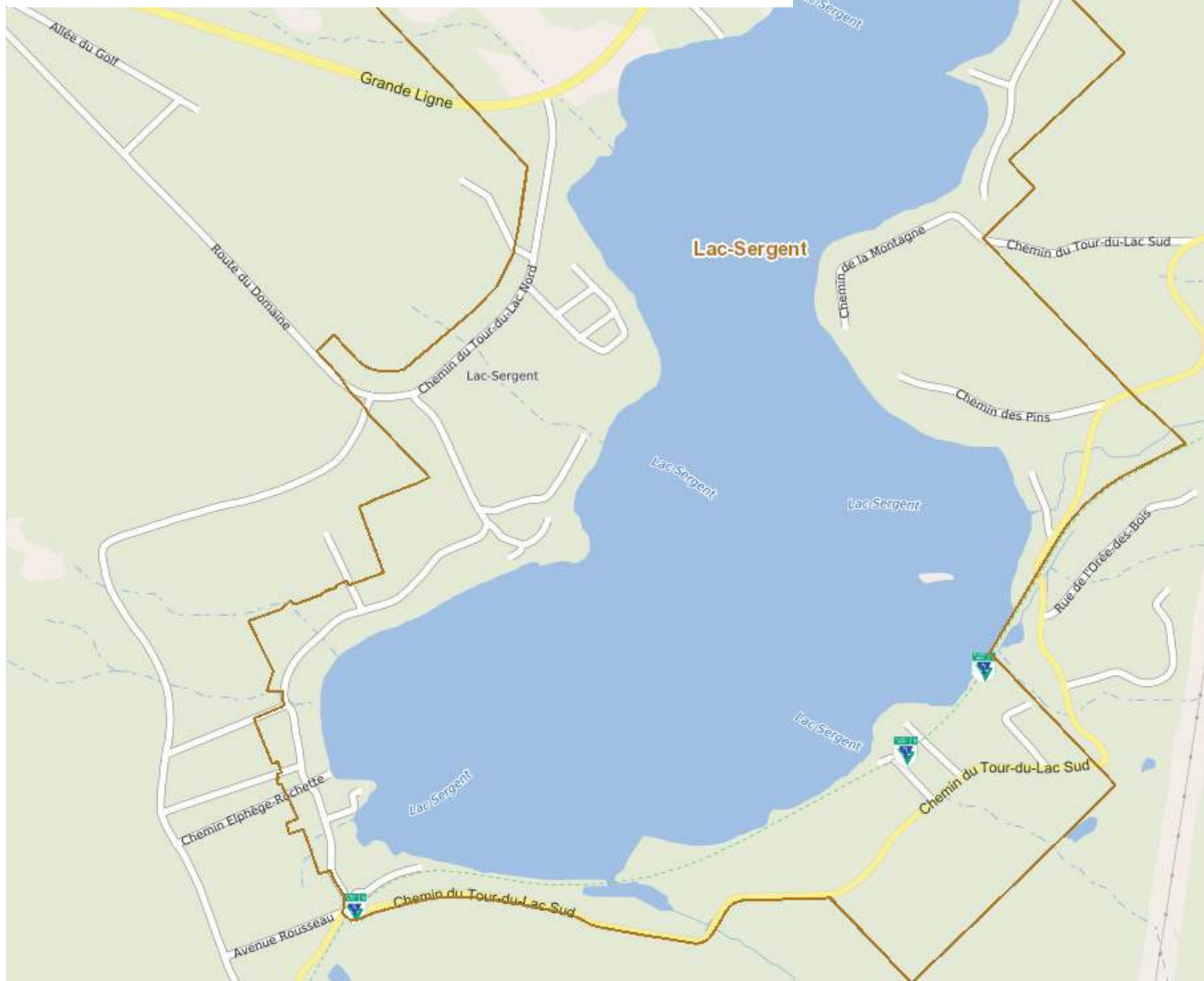
Elles occupent la moitié de l'espace et sont les fondements de l'identité. La place prédominante du bleu dans la signature visuelle souligne le caractère essentiel du lac pour la municipalité et ses citoyens.

Le voilier

Avec sa voile en forme de feuille verte, symbolise la nature omniprésente et l'importance accordée à sa préservation. Le dynamisme de la population est représenté par des rayons lumineux irradiant du centre du logo.

Les rayons

Ils sont également un clin d'œil aux grades de sergent, d'où la ville, selon une croyance tiendrait son nom. L'ensemble des symboles est compris dans une forme d'écusson rappelant les précédentes armoiries pour en souligner l'héritage.



Sommaire

Mot du maire	5
Services et informations pratiques	
Services et infos pratiques	6
Services à la famille	11
Hébergement et habitation	16
Participation citoyenne	18
Terrain municipal	22
Association nautique	24
Événements	26
Environnement	
Vivre ensemble	28
Environnement	30
Bandes riveraines	32
Santé du lac	34
Animaux sauvages	36
Animaux domestiques	37
Produits domestiques	38
Gestion des déchets	40
Installations septiques	42
L'eau : notre ressource	44
Feux extérieurs	48
Culture, sports et loisirs	
Embarcations	50
Activités à proximité	58



Un trésor bien caché!

La municipalité de Lac-Sergent est issue de la construction, entre 1854 et 1871, de la voie ferrée reliant Québec au Lac-Saint-Jean.

Ses premiers villégiateurs arrivent dès 1896 et s'établissent dans la partie sud-ouest en bordure du lac Sergent, car on y retrouve deux stations de chemin de fer.

En 1908, la fondation de la mission Notre-Dame-du-Lac-Sergent et la construction de la chapelle marquent le début des premiers établissements qui mènent à la constitution de la Ville en 1921.



D'une longueur de 2,8 km et d'une largeur maximale de 1,2 km, le lac Sergent est un lac de tête qui est alimenté par de petits ruisseaux et dont le plus gros tributaire (la charge) est situé au nord.

La partie la plus large, au sud, est constituée d'un très grand fond plat dont les profondeurs oscillent entre 1 et 3 mètres, tandis que l'aire profonde (maximum de 8,3 m) occupe une faible partie du secteur nord du lac.

Située à 40 kilomètres de Québec, la municipalité de Lac-Sergent est localisée dans la MRC de Portneuf, entre les villes de Saint-Raymond et de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

Superficie totale : 5,62 km²
Superficie terrestre : 3,51 km²
Population : 533 (données 2022)
Gentilé : Sergentois, oise

Mot du maire

Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,

Au cours des dernières années, la ville de Lac-Sergent a connu une croissance importante de plus de 30% de sa démographie par l'arrivée de nouveaux propriétaires.

Pour l'ensemble des résidents de Lac-Sergent, vivre en milieu naturel à proximité d'un lac est un privilège qu'il faut apprécier et surtout conserver.

Afin d'assurer la protection et la pérennité de cet environnement, il est important de se rappeler que chaque petit geste posé au quotidien influence l'équilibre de ce milieu et contribue de façon importante à son maintien... ou à sa détérioration. C'est pourquoi la ville de Lac-Sergent est heureuse de s'associer au Conseil du Bassin Versant (CBVLS) et à la CAPSA pour la publication du Guide des citoyens.

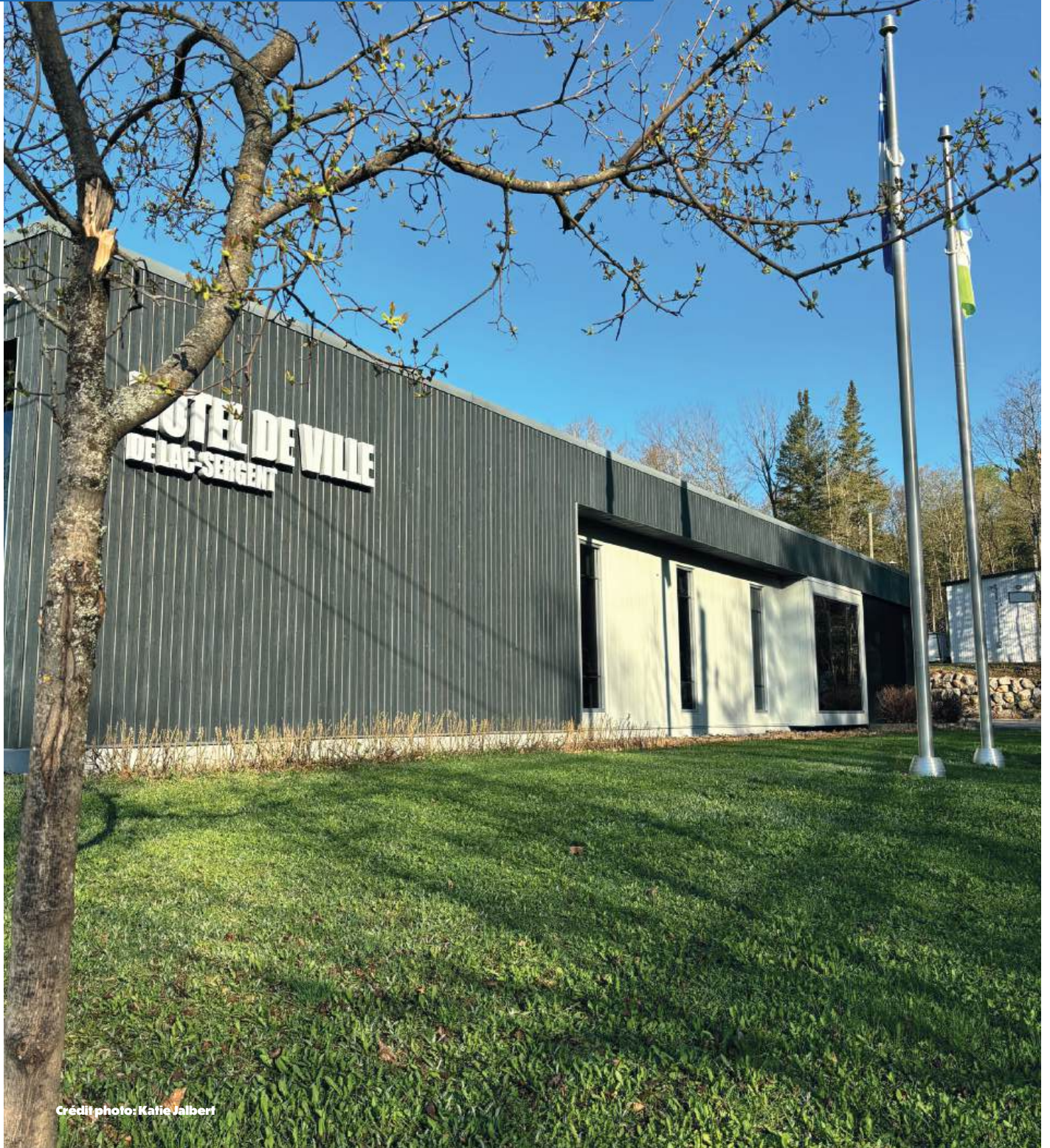
Celui-ci se veut un document de référence convivial s'adressant autant aux nouveaux arrivants qu'aux résidents actuels. Il fournit des informations importantes concernant les services du milieu et souligne les bonnes pratiques à adopter dans nos actions quotidiennes afin de contribuer sainement au maintien de notre environnement.

Nous espérons que vous en apprécierez la lecture. Aussi, nous vous invitons à le conserver, à mettre en pratique les judicieux conseils qu'il suggère et à vous impliquer dans les divers organismes du milieu. La protection du bassin versant du lac Sergent et la vitalité du milieu dépend des actions individuelles de chacun de nous et de notre implication.

Soyons fiers d'y contribuer autant pour notre propre bénéfice que pour celui des futures générations.

Yves Bédard

Services et infos pratiques



Credit photo: Katie Jalbert

Hôtel de ville de Lac-Sergent

1525, chemin du Club-Nautique
Lac-Sergent (Québec) G0A 2J0

418 875-4854

admin@villelacsargent.com



Vincent Rolland | Directeur général | poste 3
Isabelle Lapointe | Trésorière | poste 2
Éric Chamberland | Inspecteur | poste 1

Votre conseil de ville

Yves Bédard	Maire
Daniel Arteau	District 1
Jean Leclerc	District 2
Diane Pinet	District 3
Stéphane Martin	District 4

Séances du conseil

Calendrier des séances du conseil de Ville

3e lundi de chaque mois (le mardi lorsque férié)

Pour l'année 2024

Le lundi 22 janvier
Le lundi 19 février
Le lundi 18 mars
Le lundi 15 avril
Le lundi 21 mai
Le lundi 17 juin
Le lundi 15 juillet
Le lundi 19 août
Le lundi 16 septembre
Le lundi 21 octobre
Le lundi 18 novembre
Le lundi 16 décembre

Restez informés!

Infolettre



Courrier de Portneuf



**CJSR-La télévision
communautaire**



Voici quelques pages issues d'initiatives citoyennes où vous pouvez créer des liens selon vos intérêts.

Il est à noter que la municipalité n'est pas gestionnaire de ces pages.



Citoyens de Lac-Sergent



Association nautique
de Lac-Sergent



Comité de la chapelle et des
loisirs d'hiver de Lac-Sergent



Aînés actifs de Lac-Sergent

Info urgence

Service d'urgence 911

Il est important de comprendre que la centrale de réponse est un service d'urgence et non une centrale de renseignements. L'utilisation du **911** doit être limitée aux appels reliés à des événements pour lesquels l'intégrité de la vie, de la santé et des biens sont en danger!

310-4141 Cellulaire, faites ***4141**

Sûreté du Québec

La Sûreté du Québec assure la protection sur le territoire de la ville de Lac-Sergent.

180, Boul. Notre-Dame
Pont-Rouge, Qc G3H 3K7
Du Lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30

418 873-1234

Service des incendies 911

La ville de Lac-Sergent a une entente inter-municipale "Incendie" avec les villes de Saint-Raymond et Saint-Léonard. La mission du Service des incendies et de la sécurité publique consiste à sauver des vies et des biens dans le cas d'incendie ou d'accident de la route, ainsi qu'à collaborer avec les responsables des mesures d'urgence.

Formulaire d'auto-inspection

La Ville dispose de certains règlements «Incendie» concernant les feux à ciel ouvert et les alarmes. Nous vous invitons à les consulter.

SAAQ 418-337-4744

204, rue Perrin, local 7 | Saint-Raymond

Vous prévoyez vous rendre dans une zone hors route ?



Intervention hors route
MRC DE PORTNEUF

En nature, ma sécurité, c'est ma responsabilité

-  **Je dis où je vais**
« On sait où me trouver en tout temps. »
-  **Je sais où je suis**
« Je peux m'orienter et diriger les secours vers moi. »
-  **Je garde le contact**
« Je suis accompagné ou j'ai l'équipement nécessaire pour communiquer sans mon cellulaire en l'absence de réseau. »
-  **Je compte d'abord sur moi**
« J'emporte une trousse de premiers soins, car je sais que les secours mettront du temps pour arriver. »

Québec 

Centre de santé et de services sociaux de Portneuf

Service d'information et de références : 211

Centre d'hébergement de Pont-Rouge

5, rue du Jardin | Pont-Rouge

418 873-4661

Centre de crise de Québec

1 866 411-4240

Centre jeunesse de Québec

418 285-0430

Direction de la protection de la jeunesse (DPJ)

1 800 463-4834

Interligne (Gai écoute)

1 888 505-1010

L'Arc-en-ciel

Santé mentale et prévention du suicide

418 285-3847

Maison d'aide, villa Saint-Léonard

Centre de traitement avec hébergement spécialisé en alcoolisme et toxicomanie

418 337-8808

Mirépi, maison d'hébergement inc.

Pour femmes et enfants victimes de violence et en difficulté

418 337-4809

URGENCE

911

INFOSANTÉ

811

Urgence sociale

1 800 463-4834

Centre antipoison

1 800 463-5060

Prévention suicide

1 866 277-3553

Centre de services scolaire de Portneuf

Le centre dessert la ville de Lac-Sergent.

Elle offre ses services à une clientèle de plus de 6 000 élèves. Elle met à la disposition des citoyens un réseau de 25 établissements :

- 18 primaires
- 5 secondaires
- 1 centre de formation professionnelle et d'éducation des adultes.

Le siège social se situe à Donnacona

310, rue de l'église | Donnacona

418 285-3518



Centre d'hébergement Saint-Raymond

324, rue Saint-Joseph | Saint-Raymond

418 337-4661



CLSC Pont-Rouge

3, rue du Jardin | Pont-Rouge

418 873-6062



Hôpital régional de Portneuf et CLSC Saint-Raymond

700, rue Saint-Cyrille | Saint-Raymond

418 337-4611



Bornes de recharges électriques

La MRC de Portneuf, en collaboration avec des municipalités et organismes du milieu, est fière d'avoir rendu disponible, en 2020, un nouveau réseau territorial de bornes de recharge publiques pour véhicules électriques sur son territoire.

La Ville dispose de quatre bornes de recharge localisées sur le terrain du garage municipal sur le chemin du Club-Nautique.

Pour connaître la localisation des bornes, veuillez consulter le site: lecircuitelectrique.com

Emplacements des bornes de recharge publiques du réseau de la MRC de Portneuf

- Cap Santé | Place de l'Église
- Deschambault-Grondines | Cap-Lauzon
- Neuville | Hôtel de ville
- Neuville | Marais Léon-Provancher
- Rivière-à-Pierre | Parc Lacrouzette
- Portneuf | Bâtiment communautaire
- Saint-Alban | Accueil du Parc naturel régional de Portneuf
- Saint-Basile | Centre communautaire Ernest-J.-Papillon
- Saint-Casimir | Auberge du Couvent
- Saint-Marc-des-Carières | Centre récréatif Chantal-Petitclerc
- Saint-Raymond | Centre multifonctionnel Rolland-Dion
- Saint-Raymond | Vallée Bras-du-Nord Accueil

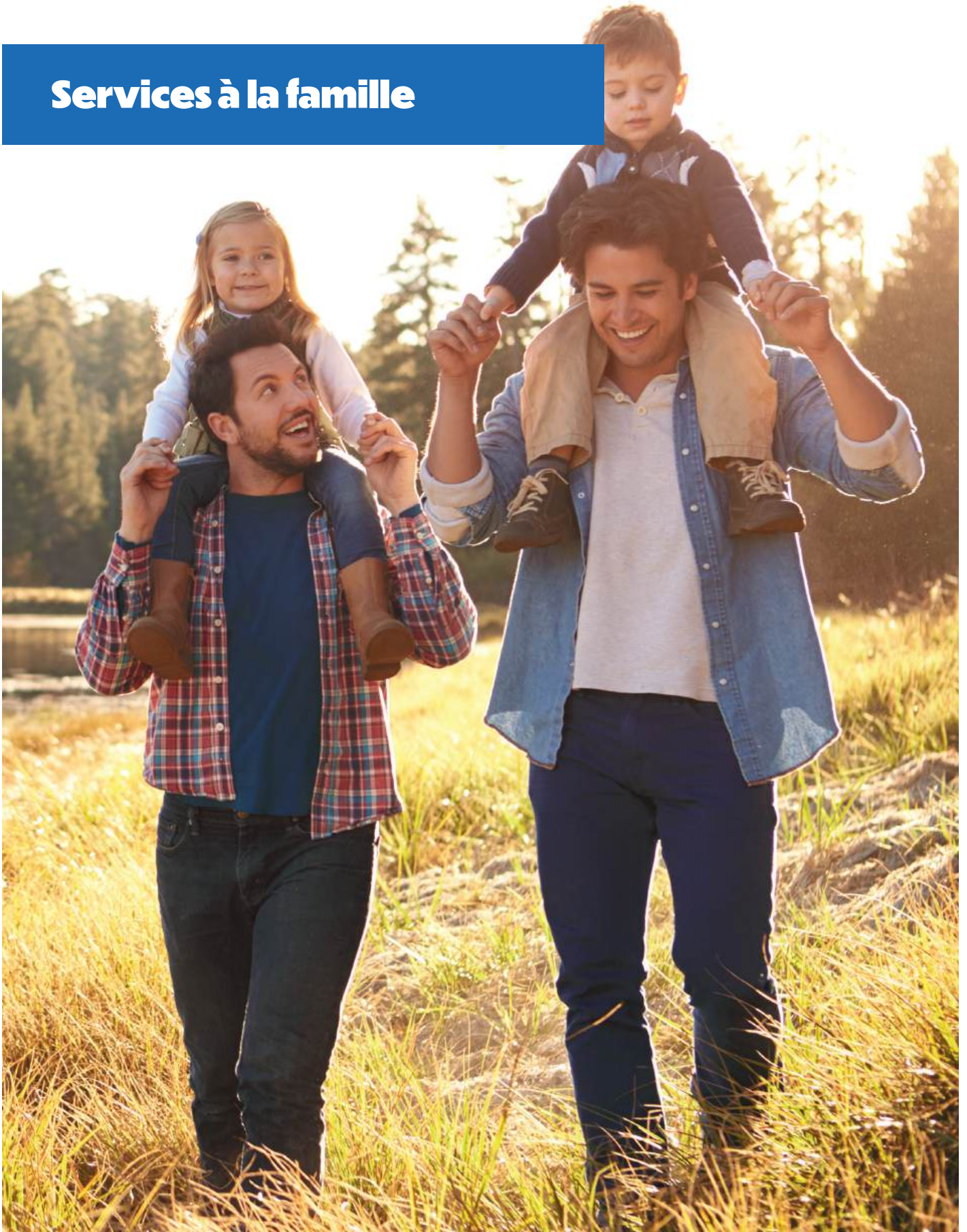
Transports communautaires et adaptés

Pour tous vos rendez-vous (santé, travail, études, magasinage, visite à la famille, etc.), informez-vous sur les possibilités en transport.

Réservation obligatoire :

418 329-3686

Services à la famille



1 Politique familiale

Pour l'amélioration du milieu de vie des familles

La politique a été adoptée unanimement par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 19 juin 2023, par résolution.

Le comité de pilotage de la PFM de Lac-Sergent est fier de remettre au conseil municipal et à sa population son rapport sur la politique familiale municipale.

Un bilan exhaustif ainsi que des faits saillants découlant de la consultation publique et des rencontres effectuées auprès des sergentois.es en 2022 et 2023.

La municipalité a plusieurs défis à relever au cours des prochaines années et celui de la démographique est certainement l'un d'entre eux.

Il est évident que pour réussir à renouveler la population et pour assurer la pérennité de notre milieu, il est prioritaire de bien s'occuper de nos familles.

Bien s'occuper de nos familles, cela signifie leur offrir un environnement dynamique et sécuritaire où chacun pourra s'épanouir dans un environnement sain.

La Ville a tous les atouts pour répondre aux besoins des enfants, des adolescents, des parents, des grands-parents et de tous ceux qui les entourent.



Des pas importants ont été franchis au cours des dernières années pour améliorer l'offre de service ou proposer de nouvelles activités aux familles.

Cette politique familiale en propose des nouvelles qui permettront de faire de Lac-Sergent un lieu recherché pour les familles.

Nous formons une communauté dynamique et accueillante, favorable à l'épanouissement de chacun, quel que soit son âge ou son origine.

Cette politique découle des besoins exprimés par les résidents.

Les membres du conseil de ville ont souhaité que ces objectifs soient réalisables, favorisant ainsi le développement de modes de vie sains et renforçant la fierté et le sentiment d'appartenance à notre environnement.

Pour plus d'information: 

2 Politique des loisirs

La ville de Lac-Sergent a une politique des loisirs qui autorise un remboursement pour des cours ou activités non dispensés sur son territoire.

Le montant du remboursement est établi selon les modalités suivantes :

- La différence du coût d'inscription pour un résident de Lac-Sergent et celui des villes de Saint-Raymond, Pont-Rouge et Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, pour une activité inscrite à la Commission Inter-Municipale des Loisirs des villes précitées.
- La différence du coût d'inscription pour un abonnement par résidence à une bibliothèque sur le territoire des villes de Saint-Raymond, Pont-Rouge ou de Québec;

Et jusqu'à concurrence des montants suivants, par année, par famille:

1 ou 2 adultes sans enfant	maximum 200 \$
1 ou 2 adultes avec 1 enfant	maximum 300 \$
1 ou 2 adultes avec 2 enfants	maximum 400 \$
1 ou 2 adultes avec 3 enfants et plus	maximum 500 \$

Les conditions suivantes doivent être satisfaites :

- Le cours ou l'activité doit être offert par une autre municipalité;
- Les demandes de remboursement doivent être effectuées dans la même année que l'inscription au cours ou à l'activité.

Pour plus d'information:





Le Comité Vas-Y

Il vous offre une assistance
complète :

Il vous aide à vous déplacer et à vous installer dans la voiture, utilise une chaise roulante si nécessaire, vous guide vers le bon département à l'hôpital, vous accompagne pendant l'attente, assiste aux consultations médicales avec vous en prenant des notes, et s'arrête à la pharmacie pour récupérer vos médicaments prescrits.

418 337-4454
info@comitevas-y.org



3

Municipalité amie des aînés (MADA)

La municipalité de Lac-Sergent s'est officiellement jointe à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) à l'automne 2019. Initiée par le Secrétariat aux aînés du gouvernement du Québec, cette démarche entend promouvoir la devise « **Penser et agir aîné** ». En mai 2021, le conseil municipal adoptait sa politique des aînés et le plan d'action qui en découlait, en lien avec les besoins exprimés lors de la consultation publique.

Aînés actifs à Lac-Sergent

Dans le cadre de la démarche MADA (Municipalité amie des aînés), nous avons mené une large consultation publique. Les conclusions démontraient un réel besoin de bouger et de socialiser chez les personnes aînées. Nous étions alors en pleine pandémie. Dans ce contexte, nous désirions briser l'isolement, diminuer le stress, favoriser les contacts et encourager les saines habitudes de vie.

Le projet "Aînés actifs à Lac-Sergent" est né de ce besoin. À cela s'ajoute celui de développer certaines compétences en informatique, souvent déficiente chez les 50+.

Depuis l'automne 2021, plusieurs activités sont offertes telles des cours de mise en forme, des sorties de marche en plein air, des formations ou ateliers en informatique, un cours de RCR, etc.

Pour plus d'information: 

Table de concertation des aînés de Portneuf

La table de concertation des aînés de Portneuf est un regroupement régional préoccupé par le mieux-être des personnes aînées de chacune des municipalités de la région de Portneuf.

Son objectif est de créer un lieu d'échanges et de concertation pour que les aînés:

- Soient mieux informés;
- Défendent leurs droits;
- Unissent leur voix;
- Fassent connaître leurs besoins;
- Participent activement à la réalisation de projets qui les concernent.

Pour plus d'information: 

Hébergement et habitation



Crédit photo: Panoramax

Comité consultatif d'urbanisme

Le comité consultatif d'urbanisme (CCU) est un groupe de travail composé d'un élu et de résidents choisis par le conseil municipal pour donner son avis en matière d'urbanisme.

Il a un mandat d'étude et de recommandation.

Ses activités se rapportent au plan d'urbanisme, aux règlements de zonage, de lotissement et de construction ou toute autre décision touchant l'urbanisme.

Le conseil municipal doit obtenir l'avis du comité pour toute demande de règlement relative à une dérogation mineure, aux plans d'aménagement d'ensemble et aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Pour plus d'information: 

Taxation

Dates des versements:

1er versement :	28 février
2e versement :	15 avril
3e versement :	1 ^{er} juin
4e versement :	1 ^{er} septembre

Location de propriété à court terme

La municipalité a mis sur pied un règlement afin d'encadrer l'hébergement de courte durée dans les résidences de tourisme (type *Airbnb*).

Au cours des dernières années, ce type d'hébergement a connu une grande croissance.

Les répercussions sur le voisinage ne sont pas à négliger. Il devient essentiel d'encadrer cette pratique.

Le projet de règlement propose de permettre la location d'une résidence pour une période de moins de 31 jours uniquement pour les résidences principales et de l'interdire pour les résidences secondaires.

Il y a présentement une douzaine de résidences secondaires qui utilisent la plateforme *Airbnb* pour la location de leur propriété.

Les propriétaires concernés conserveront leur droit d'opération jusqu'à l'expiration de leur permis d'exploitation de la CITQ.

Demande de permis ou certificat

Liste des documents et renseignements nécessaires lors du dépôt d'une demande de permis ou de certificat d'autorisation résidentiel.

Pour plus d'information: 

Participation citoyenne



Organismes et comités

Malgré la transformation de la population, le bénévolat et l'entraide demeurent. Des comités formés essentiellement de citoyens volontaires pour contribuer à l'amélioration de notre milieu de vie sont toujours présents.

Les principales organisations appuyées par une forte présence de bénévoles sont :

Association nautique de Lac-Sergent

Organisme à but non lucratif (OBNL)

Cible: Les 5 à 17 ans

- Camp de jour (5 à 12 ans);
- Club de canotage et les compétitions régionales (jusqu'à 17 ans);
- Organisation de diverses activités estivales.

Comité Aînés actifs

Comité de bénévoles

Cible: Les 50 ans et plus

- Programmation d'activités physiques intérieures;
- Visites, découvertes et conférences;
- Support informatique;
- Assistance aux aînés.

Comité de la chapelle et des loisirs d'hiver de Lac-Sergent

Organisme à but non lucratif

Cible: La population de la municipalité

- Rassemblement familial hivernal et feux d'artifice;
- Sentiers aménagés sur le lac en hiver;
- Jardin communautaire;
- Souper aux huîtres;
- Activité-bénéfice.

Conseil du bassin versant de Lac-Sergent

Comité de citoyens

Cible: Le territoire du bassin versant

Comité responsable du suivi du plan directeur de l'eau pour le bassin versant du lac Sergent et de la priorisation des actions pour en assurer sa réalisation.

Comité consultatif d'urbanisme

Comité de citoyens

Cible: Le territoire de la Ville pour les dossiers d'urbanisme.

Ce comité est composé d'un élu et de résidents choisis par le conseil municipal pour donner son avis en matière d'urbanisme. Il a un mandat d'étude et de recommandation.

Initiatives de la municipalité qui sont grandement appuyées dans l'organisation par plusieurs bénévoles

Cible: La population de la municipalité

- Spectacles musicaux en plein air;
- Feux d'artifice;
- Etc.

Vie communautaire



Crédit photo: Pascal Cothel

Comité de la chapelle et des loisirs d'hiver

Le comité de la chapelle est un regroupement de bénévoles qui a pour objectif de suggérer des activités ou des projets destinés à protéger, dynamiser et embellir le secteur patrimonial du Parc Notre-Dame-de-la-Paix et son environnement au bénéfice de la communauté.





Crédit photo: Maff Freedom

Chapelle

La chapelle de la ville de Lac-Sergent, désormais un lieu patrimonial, a été restaurée par la municipalité. Bien qu'utilisée pour un office religieux annuel, elle a été dépouillée de son décor intérieur en 2018, à l'exception de son maître-autel en forme de voilier.

La chapelle a été complètement réaménagée en 2023. La municipalité y organise des expositions et des concerts pour maintenir ce lieu accessible et vivant pour la communauté.

Jardin communautaire

La ville de Lac-Sergent, en collaboration avec le comité de la chapelle, offre la possibilité d'utiliser un espace aménagé de 8 pieds par 16 pieds dans le jardin communautaire près de la chapelle.

Pour plus de détails, veuillez consulter les règlements du jardin communautaire sur le site web de la Ville. Les personnes sélectionnées recevront une entente contenant les règles à lire et à signer.



Crédit photo: Pier Lalonde



Crédit photo: Pascal Collet

Forêt nourricière

L'accès à la forêt nourricière est gratuit pour tous les résidents. La Ville, en partenariat avec le comité de la chapelle met à leur disposition un espace où les citoyens peuvent se promener et récolter des fruits, légumes et plantes sauvages.

Cet environnement unique et paisible offre un lieu de rencontre et d'échange, en parfaite harmonie avec la nature.

Terrain municipal





Crédit photo: Courrier Portneuf

Parc d'amusement

Les modules de jeux aux motifs de pirates, conçus par l'entreprise Jambette de Lévis, sont installés en bordure de l'hôtel de ville, offrant aux jeunes enfants un espace ludique sécurisé. Ces installations variées favorisent le développement de l'enfant en proposant différentes activités et manipulations adaptées à leur âge et à leurs besoins, garantissant ainsi des moments de jeux agréables et stimulants.

Jeux d'hébertisme

Dans le parc de l'hôtel de ville, les 10 modules de jeux de 170 000 pieds carrés s'intègrent harmonieusement à la forêt, créant un espace de jeux naturel conçu par Billots-vor, spécialisé dans les structures en bois rond. Recommandés pour les 7 ans et plus, ces jeux offrent des sentiers boisés adaptés aux enfants.

Des panneaux de sécurité fournissent des instructions claires pour chaque module, recommandant parfois la présence d'un adulte.



Crédit photo: Courrier Portneuf



Crédit photo: Carole Forgues Leclerc

Terrains sportifs

Au centre du parc de l'hôtel de ville se trouvent un terrain de basketball et deux terrains de pétanque, offrant des activités sportives variées. Une aire de stationnement est aménagée pour faciliter l'accès à tous les citoyens.

Les amateurs de sports peuvent également profiter des terrains de pickleball et de tennis pour une journée active en plein air.

Association nautique

L'Association nautique de Lac-Sergent (ANLS), une organisation à but non lucratif, s'engage depuis de nombreuses années à promouvoir les sports nautiques sur le lac et à proposer des activités sociales enrichissantes pour sa communauté.

Installée au club nautique, l'ANLS propose deux services principaux aux jeunes : un camp de jour et un club de canoë-kayak de vitesse (CCKLS).

**1466, chemin du Club-Nautique
Lac-Sergent (Québec) G0A 2J0**

418 875-0131

(été seulement)

cn-lacsergent@outlook.com

Club de canoë-kayak

Le club de canoë-kayak de vitesse du lac Sergent a acquis son indépendance en 1989. Auparavant, les athlètes compétitionnaient (aux niveaux provincial et canadien) sous la bannière du club de canotage de Québec qui regroupaient 3 lacs de la région.

Il permet aux enfants de pratiquer ce sport exceptionnel dans un environnement agréable tout en bénéficiant d'un encadrement sécuritaire et structuré ainsi que d'une équipe d'entraîneurs dynamiques et qualifiés.

Il a comme objectif le développement de jeunes athlètes pour participer aux régates régionales, provinciale et nationale. Sa vision est d'être reconnu comme un club de développement et de performance, en créant un sentiment d'appartenance et de fierté!

Le CCKLS offre aussi un programme «Maître» qui regroupe des adultes de niveaux débutant, intermédiaire et avancé souhaitant pratiquer ce sport dans une ambiance amicale, soit dans un cadre récréatif ou compétitif.



Crédit photo: Cclub Nautique



Crédit photo: Association nautique

Activités-bénéfice de l'Association nautique

Souper du commodore:

Fin juin ou début juillet, au club nautique.
Un événement convivial pour tous les citoyens.
Venez profiter d'une agréable soirée!

Soirée récréative:

Surveillez attentivement l'Info-Club de l'Association, distribué en juin, pour connaître les dates des activités proposées dont celle du traditionnel bingo.

Pour plus d'information: 

Les régates

Le club de canoë-kayak du lac Sergent assure un environnement d'entraînement et de compétition sécuritaire et inclusif, exempt de toute forme de mauvais traitement, de harcèlement et de discrimination. Cette responsabilité est partagée par tous les membres de la communauté sous la supervision de Canoë Kayak Québec. Les athlètes peuvent se surpasser et développer leur esprit d'équipe en participant à des régates régionales et provinciales.



Crédit photo: Stéphane Pelletier



Crédit photo: Club nautique

Camp de jour

Le camp de jour du club nautique de Lac-Sergent propose une gamme d'activités nautiques et aquatiques passionnantes, ainsi que d'autres divertissements, aux enfants âgés de 5 à 15 ans tout au long de la saison estivale.

L'ANLS accorde une grande importance à la préservation de la santé du lac et à la sécurité des enfants inscrits au camp.

Pour plus d'information: 

Événements



Comité de la chapelle et des loisirs d'hiver de Lac-Sergent

Le comité a pour objectif de développer et d'organiser des activités destinées à dynamiser la vie communautaire au bénéfice des citoyens.

Crédit photo: Comité de la chapelle et des loisirs d'hiver de Lac-Sergent





Crédit photo: Courrier Portneuf / Gaétan Genois

Fête des neiges et feux d'artifice

En février, on fête l'hiver sur le lac et au club nautique sous un chapiteau. Les activités amicales comprennent des parties de hockey et une course de patineurs sur l'anneau de glace à 15 h.

Un bar propose des boissons chaudes et classiques avec de la musique d'ambiance, tandis qu'une glissade est aménagée pour les enfants. Plus tard en soirée, des feux d'artifice illuminent le lac en face du club nautique.



Crédit photo: Pascal Cothet



Crédit photo: Yannick Lepage

Sentiers de marche, de patin, de ski de fond sur le lac

Les citoyens ont la chance de profiter des activités hivernales grâce au travail des bénévoles qui entretiennent des parcours aménagés pour la marche, le patin et le ski de fond.

Des bacs ont même été installés afin de permettre aux propriétaires de chiens d'y déposer les «cadeaux» laissés par leur animal de compagnie.

Vivre ensemble



Crédit photo: Yannick Lepage

Feux d'artifice

Les feux d'artifice, les pièces pyrotechniques ou les pétards ne sont pas autorisés sans avoir préalablement obtenu un permis auprès des services des incendies en conformité avec la section 5.2 du **Règlement sur la prévention incendie numéro 299** de la Ville.

Permis de feux d'artifice

Sécurité et qualité de vie

Il est strictement interdit de faire, de provoquer, de tolérer ou d'inciter à faire, de quelque façon que ce soit (véhicule hors route, musique, avertisseur sonore, etc.), du bruit susceptible de troubler la paix, la tranquillité, le confort, le repos, le bien-être d'une ou de plusieurs personnes du voisinage.

Un lac est un écosystème complexe et fragile. L'eau du lac est un patrimoine naturel collectif et tous les usagers en sont les protecteurs.

Le bon voisinage repose sur le respect d'autrui!



**Règlement 328-16
section 7.1.1**

**Règlement uniformisé
RMU-2021-386 /**

Pollution lumineuse

La pollution lumineuse se produit quand la lumière naturelle des étoiles laisse sa place au profit de l'éclairage artificiel excessif provenant de différentes sources.

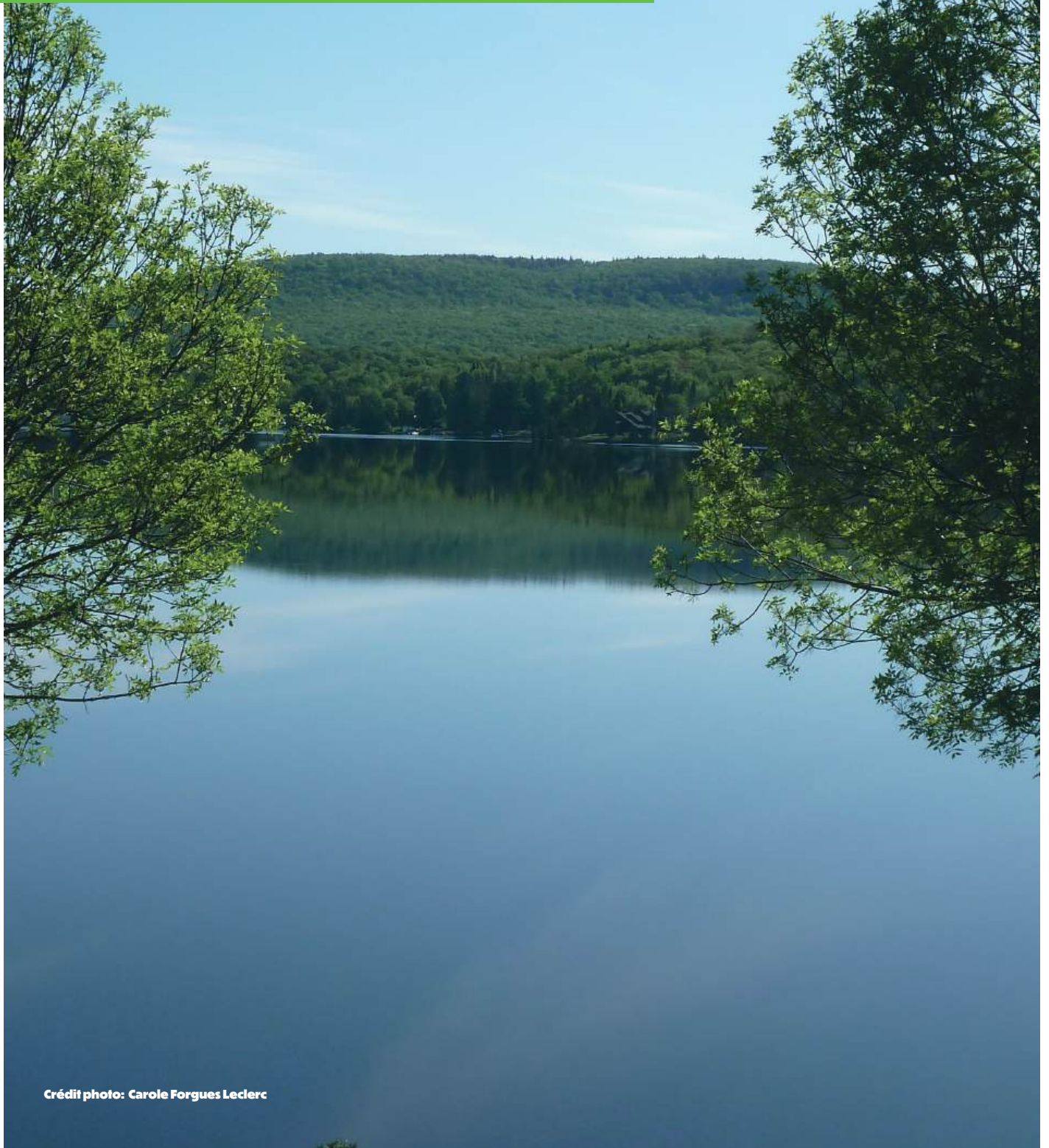
L'éclairage momentané pour valider un bruit ou dans l'attente d'un accostage imprévu est compréhensible, mais son usage minimal est toujours gagnant pour tous.

Pollution auditive

La surface du lac réfléchit le son très facilement. Sans vent, on peut entendre aisément une conversation jusqu'à 1 km!

Pensez-y!

Environnement



Crédit photo: Carole Forgues Leclerc

Environnement

La protection du lac et de son environnement est la priorité des citoyens et du conseil de ville. À cet effet, en 2018, l'organisme de bassin versant LA CAPSA a été mandaté pour réaliser un plan directeur de l'eau (PDE) pour l'ensemble du bassin versant du lac Sergent.

L'objectif visé était d'offrir une démarche permettant à l'ensemble des intervenants et de la population d'en arriver à une vision et à un plan d'action commun mis en oeuvre par tous.

Après 12 mois de travail ayant impliqué à divers niveaux une centaine de résidents, le plan directeur de l'eau (PDE) comportant soixante-huit activités et recommandations a été présenté et adopté par le conseil municipal. Depuis son adoption en 2019, près de 40 des recommandations ont été concrétisées et d'autres sont en cours de réalisation:

- La mise aux normes de plus de 300 installations septiques;
- La mise en place de la station de lavage;
- L'implantation de plus de 70 puisards et trappes à sable pour le contrôle des sédiments;
- Etc.

Les citoyens et la Ville travaillent conjointement à l'atteinte de la vision établie lors de la présentation du PDE.

Il importe d'obtenir la mobilisation de la communauté dans l'ensemble du bassin versant, en vivant de manière respectueuse.

C'est un privilège de vivre autour d'un lac ayant une eau de qualité et ce, dans un environnement sain et paisible, cela permet de conserver une belle qualité de vie tout en pratiquant des activités nautiques de manière responsable.

Il en va de la pérennité de notre lac!

Bandes riveraines



DISTRIBUTION D'ARBRES

Chaque année, les citoyens de Lac-Sergent reçoivent gratuitement des arbres grâce à la collaboration de l'Association forestière des deux rives (AF2R) et du mRégie Régionale de la Gestion des Matières Résiduelles de Portneuf. Entre 800 et 1 000 arbres sont distribués annuellement en mai. Merci à tous les résidents qui participent à cette initiative. Ils contribuent ainsi à la protection et à l'embellissement de notre environnement.

Bandes riveraines

Elles constituent la garde rapprochée du lac et de ses tributaires. Il est important de la conserver dans un état le plus naturel possible, car la végétation qui s'y retrouve joue plusieurs rôles essentiels.

Voici quelques exemples :

- Les racines des arbres, des arbustes et des plantes protègent les rives contre l'érosion et stabilisent mieux le gazon, les murets de béton, de bois, etc.
- Les racines des arbres, des arbustes et des plantes filtrent les nutriments et les polluants pouvant provenir des terrains adjacents.
- La végétation située en bande riveraine fait de l'ombre au-dessus de l'eau et régularise sa température. La qualité de l'eau sera préservée si ses rives sont davantage fortifiées.
- L'éclosion d'algues bleu-vert et l'érosion éolienne seront diminuées. La diversité des habitats fauniques sera augmentée et l'aspect esthétique des rives, amélioré.

Le règlement de zonage

(314-14, section 12)

Il prévoit une largeur de rive protégée variant de **10 à 15 m** selon la topographie du terrain ainsi qu'une ouverture d'accès au lac n'excédant pas **5 m**.

Voici quelques sujets proposés:

- Interventions de contrôle et d'entretien de la végétation;
- Aménagement d'une ouverture d'accès ou d'une fenêtre verte;
- Stabilisation des rives décapées, dégradées ou artificielles.

Essences de végétaux à privilégier

Le choix des végétaux à planter lors d'une revégétalisation de bande riveraine ou lors d'un aménagement est très important.

L'idéal est de préconiser des plantes indigènes, soit des végétaux poussant naturellement dans les bandes riveraines à proximité, ou d'utiliser des espèces bien adaptées au type de sol et à l'ensoleillement.

Couverture boisée

Le règlement de zonage (314-14, chapitre 10.2) prévoit une mesure de préservation du couvert forestier. De ce fait, l'obtention d'un certificat d'autorisation émis par l'inspecteur municipal est obligatoire pour effectuer certaines interventions (ex. : coupe d'arbre d'un diamètre supérieur à 10 cm, à 30 cm du sol). Toutes coupes d'arbres sont également interdites dans la rive.



Il est donc important de consulter le règlement avant d'abattre un arbre.

Essences interdites:

Le saule pleureur et l'érable argenté.

Le saviez-vous?

Un arbre mature consomme entre **250 et 500 litres** d'eau par jour et, à ces eaux captées, l'arbre y puise le phosphore, l'azote et le nitrate qui sont indispensables à sa survie.

Cette captation empêche ces nutriments de se retrouver dans le lac et ralentit par le fait même, la prolifération des plantes aquatiques.

Pour plus d'information:



Santé du lac

La santé du lac passe par l'implication citoyenne!

Les principales plantes envahissantes recensées sur le territoire du bassin versant du lac Sergent sont le myriophylle à épis et la renouée du Japon.



**Visionnez ce reportage
à Radio-Canada pour en savoir
plus sur cet enjeu.**

Myriophylle à épis

C'est une plante aquatique envahissante. La majorité de cette plante pousse sous l'eau, mais elle produit également des épis de fleurs qui émergent de l'eau. Recouvrant le fond du lac Sergent à plusieurs endroits, cette plante se multiplie de différentes façons:

- Fragmentation des tiges
- Production de stolons
- Production de graines

La fragmentation des tiges par les hélices des bateaux ou par l'arrachage manuel mal effectué représente la principale cause de propagation de cette espèce.

Il existe différentes méthodes mécaniques et physiques: (ex. : faucardage, arrachage manuel, bâchage de jute) pour contrôler ou éliminer le myriophylle à épis, toutefois, dans la majorité des cas, ces interventions nécessitent l'obtention préalable d'autorisations provenant du ministère de l'Environnement (MELCCFP).

Comment éviter la propagation du myriophylle à épis?

3 étapes faciles qui ne nécessitent aucun permis ou autorisation

- Ramasser les débris de myriophylle à épis coupés par les hélices des bateaux, des hydravions, etc.;
- Laisser sécher les débris à l'air libre;
- Disposer des débris séchés en les mettant au compostage (bac brun).

Pour plus d'information 

Renouée du Japon

Originnaire d'Asie, cette plante vivace a d'abord été introduite pour des fins ornementales. Poussant tôt au printemps, ayant une croissance rapide et pouvant atteindre 4 m de hauteur, cette espèce a régulièrement été utilisée comme haies permettant la délimitation entre deux terrains. Sa dissémination est très rapide, puisqu'elle peut se reproduire à partir de fragments de tiges ou de racines ainsi que par ses graines.

Cette espèce est également extrêmement résistante, ce qui la rend difficile à éliminer. L'Union Internationale pour la Conservation de la Nature a inscrit la renouée du Japon sur la liste des 100 pires espèces envahissantes de la planète.

Afin de limiter sa croissance et sa propagation, il est recommandé de procéder à son arrachage en enlevant les racines le plus possible. Une fois arrachée, ne mettez surtout pas cette plante au compost.

Il faut en disposer dans des sacs de plastique et allez les porter directement à l'écocentre près de chez-vous. Il est également important de leur mentionner qu'il s'agit de la renouée du Japon, car celle-ci doit être entreposée dans des sites étanches afin d'éviter toute recolonisation du sol.

Ouvrez l'oeil!

Elle pourrait se trouver près de chez vous !

- Milieux humides;
- Bordures et fossés de routes;
- Rives du lac;
- Canaux d'irrigation;
- Zones de remblais;
- Etc.

Pour plus d'information: 

Animaux sauvages

Que ce soit en ville ou en pleine nature, les animaux sauvages n'ont normalement pas besoin de notre aide pour se nourrir et survivre. L'intention n'est certes pas mauvaise, mais dans la plupart des cas, les nourrir cause plus de mal que de bien. Profitant de ces opportunités, les animaux peuvent modifier leur comportement, devenir moins craintifs et causer des dommages à l'environnement existant. De plus, la nourriture offerte par les humains est souvent loin d'être appropriée pour eux, ce qui peut provoquer des carences alimentaires.

Pourquoi ne pas nourrir les animaux aquatiques?

- Pour éviter d'avoir plus de matières fécales générées par les oiseaux aquatiques (notamment les canards);
- Pour éviter un apport trop élevé de phosphore dans le lac dû à la présence de cet élément nutritif dans leurs déjections;
- Pour éviter la dermatite du baigneur (picots rouges sur la peau), parce qu'ils sont l'un des principaux vecteurs de cette maladie;
- Pour éviter leur sédentarisation (canards).

...et les cerfs de Virginie?

La grande concentration des cerfs de Virginie autour et sur le territoire de la ville augmente le nombre d'accidents routiers pouvant causer des blessures graves, des dommages matériels et des dégâts aux cultures, arbustes ornementaux et autres.

Le nombre élevé de cerfs tués ou gravement blessés sur la route 367 est d'ailleurs en relation avec cette pratique.



Animaux domestiques

Tout propriétaire d'un chien doit **obtenir un permis** et l'animal doit **porter sa médaille** en tout temps. Tout chien ou chat gardé à l'extérieur d'un bâtiment doit être tenu ou retenu au moyen d'un dispositif l'empêchant de sortir des limites de la propriété de son gardien. Tout chien doit être **tenu en laisse** lorsqu'il se trouve à l'extérieur de ces limites.

? **Formulaire de recensement des animaux domestiques**

Veillez consulter le règlement 328-16 (section 3.12) de la ville de Lac-Sergent pour les autres types d'animaux tels que les animaux sauvages, exotiques et les petits animaux de basse-cour tels que poules, lapins, canards ou autres du même genre.

? **Règlement sur les poulaillers urbains**

Un règlement autorisant la garde de poules a été adopté en mai 2021. Plusieurs règles encadrent cette autorisation.

Il est essentiel de les connaître avant de se lancer dans cette aventure.



Produits domestiques



Exceptionnellement, la Ville peut octroyer un certificat d'autorisation selon la situation.

Produits nettoyants

Certains savons et produits nettoyants vendus sur le marché contiennent du phosphate. Lorsque vous utilisez ces produits, vous augmentez le risque d'apport en phosphore dans le lac.

Plus il y a de phosphore dans l'eau, plus les algues risquent de se développer, surtout les cyanobactéries (algues bleu-vert).

Quelques façons simples de faire sa part pour la protection du lac:

- Utilisez des savons/shampoings/produits de nettoyage biodégradables et sans phosphate (disponibles facilement dans les supermarchés ou épiceries);
- Débarrassez-vous des résidus domestiques dangereux tels que peintures/solvants, huiles usées et produits chimiques dans les écocentres.

Herbicides, insecticides et engrais

Tous ces produits, autant chimiques que biologiques, sont interdits à Lac-Sergent (règlement 182). Les herbicides détruisent les mauvaises herbes, mais ces « mauvaises » herbes sont utiles, car elles captent le phosphore, le nitrate et l'azote, qui sont des éléments nutritifs favorisant la prolifération de plantes aquatiques dans le lac.

Les insecticides détruisent les insectes qui sont essentiels à la pollinisation des fruits et légumes et qui nourrissent une panoplie d'oiseaux et de poissons.

Lors de l'application d'engrais, seule une petite partie est consommée par les plantes désirées. Le reste sera apporté vers le lac par les eaux de pluie, les eaux de ruissellement ou l'arrosage. Ceci favorisera la prolifération de plantes aquatiques et par le fait même, le myriophylle à épis.

Sel de déglacage et sable

Le sel de déglacage perturbe les lacs et les milieux naturels. Partout où l'eau chargée de sel s'infiltré, cela entraîne des dommages aux espèces aquatiques et terrestres et aussi à la composition du sol, en plus de contaminer les puits.

Bien qu'efficace, le sable est également à proscrire, car celui-ci est entraîné vers les cours d'eau en raison de sa légèreté. Ce qui accélère l'ensablement de ces derniers.

Il est donc préférable d'utiliser de petites pierres anti-dérapantes au lieu du sel de déglacage ou du sable.

Gestion des déchets



Matières résiduelles interdites dans votre bac roulant

Les piles, les batteries ou les ampoules:

Vous pouvez les recycler par le biais des filières spécialisées. Il existe également beaucoup de points de collecte dans des supermarchés et également à votre hôtel de ville.

Les médicaments périmés :

Ils doivent être apportés à la pharmacie pour être éliminés de manière sécuritaire en tenant compte de l'environnement.

Le matériel électrique et électronique:

Il existe des filières dédiées pour ce type de matière résiduelle. Vous pouvez les ramener à un distributeur. Vous pouvez aussi en faire un don ou les déposer dans un écocentre. Certains opérateurs mobiles récupèrent (en boutique) votre ancien cellulaire pour le reconditionner ou le donner à une association.

Les huiles alimentaires :

Elles peuvent être jetées dans votre bac ordinaire en petite quantité, mais il est préférable de les déposer dans des écocentres.

Les huiles de moteurs et autres huiles:

Vous pouvez en disposer dans des écocentres.

Les pneus :

Ils doivent être ramenés dans un garage ou dans un écocentre. N'hésitez pas à appeler votre garagiste à l'avance pour s'assurer qu'il reprend bien les pneus usagés.

Calendrier des collectes

Les gros rebus

La collecte des encombrants a lieu deux fois par année. Les dates précises sont indiquées sur votre calendrier des collectes.



Informez-vous sur les différentes consignes à respecter.

Les herbes et feuilles d'automne

Notez que les sacs de plastique sont interdits.



Informez-vous sur les différentes consignes à respecter.

Les bonnes adresses

Écocentre Saint-Raymond

Ordures et recyclage

590, chemin Bourg-Louis

418 876-2714

Sans frais 1 866 760-2714

Écocentre Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier

150, rue Clément-Paquet

Secteur du parc industriel, accès par la rue Edward-Assh et Elzéar-Bertrand

418 876-2714

Sans frais 1 866 760-2714



Installations septiques

Vidange des fosses septiques

Concernant les opérations régulières aux deux ans pour les résidences permanentes, la Ville vous informera quelques semaines avant la date prévue pour la vidange de votre installation septique.



**Demande de vidange
de fosse en ligne**



4 conseils pour éviter des gros dégâts

Assurez-vous de respecter les normes en vigueur

Le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées est un règlement provincial, mais ce sont les municipalités qui sont responsables de son application. Si vous avez des questions concernant l'évacuation des eaux usées de votre résidence, c'est à la Ville que vous devez vous adresser. C'est tout aussi vrai si vous souhaitez obtenir un permis pour modifier ou remplacer votre installation septique.

Mettez la main sur un certificat de conformité

Si l'installation septique de l'habitation que vous convoitez n'est pas conforme aux exigences gouvernementales, la municipalité pourrait exiger que celle-ci soit modifiée ou remplacée à tout moment.

Évaluez l'impact de vos rénovations sur votre installation septique

L'envie vous prend d'agrandir? Sachez que l'ajout d'une chambre supplémentaire peut rendre votre installation septique non réglementaire. En effet, la taille d'une installation septique est déterminée par le nombre de chambres d'une propriété.

Apprenez à reconnaître les signes de défaillance

Certains signes doivent être pris au sérieux, comme les mauvaises odeurs émanant de l'installation septique ou la présence d'eau noire ressortant du sol. Ces éléments indiquent généralement un problème. D'autre part, n'hésitez pas à faire analyser l'eau de votre puits afin de savoir si elle contient des bactéries, des métaux lourds ou des pesticides.

La présence de ces contaminants pourrait révéler d'importants problèmes concernant votre système septique et même dans certains cas, celui d'un voisin.

 **VIDÉO**
Consignes à respecter

L'eau : notre ressource



Gestion des eaux de surface et des eaux de ruissellement

Les eaux pluviales désignent l'eau de pluie et celle provenant de la fonte de la neige qui s'infiltrent dans le sol ou qui ruissellent à sa surface avant de terminer leur course dans les cours d'eau avoisinants ou dans la nappe d'eau souterraine. Par eaux de ruissellement, on entend l'écoulement du surplus des eaux de pluie à la surface du sol, qui n'a pu s'infiltrer ou s'évaporer, mais également celle qui tombe sur une surface imperméable.

La pluie qui tombe sur une rive naturelle est presque entièrement absorbée par le sol avant d'atteindre le plan d'eau. Lorsqu'elle tombe sur des surfaces dures, même sur les pelouses, la pluie s'écoule en grande partie directement vers les lacs et les cours d'eau. Lors de fortes pluies, les surfaces gazonnées et les voies pavées augmentent la vitesse d'écoulement de l'eau de ruissellement.

Des quantités importantes de polluants peuvent être associées au ruissellement, notamment: Sable, pollen, pesticides, engrais, déjections animales, produits du pétrole, etc.

La mise en place et l'entretien de pelouses ou la construction de voies pavées (asphalte, dalles de béton, pierres, etc.) peuvent donc avoir un impact négatif sur la qualité de l'eau et sur les habitats aquatiques. Ainsi, il est important de maximiser l'infiltration et la filtration des eaux de ruissellement en ayant recours à des techniques qui permettent à l'eau de s'infiltrer dans le sol et aux végétaux, de filtrer les contaminants.

Fossés

Pour contrôler l'érosion, ralentir la vitesse d'écoulement des eaux et favoriser le dépôt des sédiments avant leur arrivée au lac, il est suggéré:

1. D'éviter de concentrer les eaux dans un canal d'écoulement (fossés, ruisselets, canaux, etc.) qui se dirige en ligne directe vers le lac afin de réduire au minimum les apports de sédiments.
2. De détourner les eaux de ruissellement vers les zones de végétation situées à une bonne distance du lac, en particulier si le terrain ou le chemin est en pente.

Le saviez-vous?

L'eau de pluie qui ruisselle sur les sols imperméables constitue l'une des plus grandes sources de pollution des cours d'eau.

Eau potable

En tant que propriétaire de puits de surface, de puits artésien ou de pointe, il est de votre responsabilité de vous assurer de la qualité de l'eau que vous consommez pour la protection de votre santé et de celle de vos proches.

Bien qu'elle soit claire, limpide et qu'elle n'ait aucune odeur ou saveur particulière, l'eau captée peut contenir des éléments pouvant avoir des effets indésirables sur la santé (ex. : bactéries et virus).

Comme un événement de contamination peut survenir de façon sporadique, le ministère de l'Environnement (MELCCFP) recommande de faire analyser l'eau potable au moins deux fois par année (au printemps et à l'automne) pour les paramètres microbiologiques.

Pour plus d'information: 

Piscines et spas

Voici une règle de base que tout usager doit respecter :

Il est interdit de jeter, de lancer, de projeter ou de déverser depuis le rivage tout objet, déchet ou substances indésirables ou susceptibles de contaminer directement, ou par ruissellement, les eaux du lac ou ses tributaires.

Les eaux de vidange des piscines et spas contiennent du chlore, du brome ou des algicides et ne doivent pas être acheminées directement vers le lac ni dans un cours d'eau ou un fossé se déversant dans le lac. Cette pratique est interdite et sujette à sanction.

Étangs artificiels et fontaines d'eau

La modification et le détournement de tout cours d'eau sont interdits, particulièrement vers des étangs artificiels et des fontaines d'eau.

Il est important que les sources d'eau souterraine demeurent intactes parce qu'elles constituent des apports d'eau froide de bonne qualité pour le lac.

En aucun cas, il n'est permis d'utiliser un cours d'eau existant pour aménager un plan d'eau artificiel.



Consultez le règlement

pour disposer des eaux de vidange, l'utilisateur doit donc se référer au **règlement 363-18**.

Drains de surfaces ou de gouttières

De façon générale et dans la mesure du possible, l'extrémité d'un drain de surface et les sorties des gouttières de toit devraient être dirigées vers des aires perméables pour encourager l'infiltration.

- Plusieurs méthodes peuvent être utilisées pour diriger les eaux vers les surfaces perméables et idéalement en s'éloignant du bâtiment;
- Des aménagements de végétaux, des bandes filtrantes, des jardins de pluie procurent d'excellents environnements pour recueillir ces eaux;
- Des sites d'infiltration en pierre nette et plusieurs autres aménagements peuvent également être prévus.

Pour plus d'information sur les bandes filtrantes, les jardins de pluie ou tout autre aménagement, consultez les documents suivants:



Fiche sur l'aménagement et l'entretien des propriétés résidentielles



La conception des jardins de pluie

Adaptation de «Rain Garden Desing»

Rappelez-vous qu'il faut:

- Limiter l'aire gazonnée de votre terrain et favoriser les aménagements de végétaux;
- Limiter la surface de votre stationnement et de vos allées piétonnières au minimum;
- Préconiser des surfaces perméables et limiter celles imperméables;
- Aménager vos allées et vos accès de façon sinueuse afin de favoriser l'infiltration, diminuer l'érosion et le transport des sédiments.

Feux extérieurs



Crédit photo: Frédéric L'Heureux

Feu à ciel ouvert

Veillez prendre note que nous n'émettons pas de permis de feu à ciel ouvert pour les feux de joie ou de plaisance derrière la maison ou le chalet.

Vous devez disposer d'un foyer muni d'un pare-étincelles avec des ouvertures de **1 cm ou moins**.

Les feux, dans ce type de foyer, sont permis en tout temps et ne requièrent pas d'autorisation de la part du service des incendies.



Caserne de pompiers de Saint-Raymond

Restrictions

Ne peuvent être utilisés comme matière combustible:

- Feuilles d'arbres;
- Souches;
- Déchets de construction;
- Papier et carton;
- Rebuts et immondices;
- Plastique;
- Bois traité;
- Peinture, teinture et vernis;
- Contre-plaqué;
- Caoutchouc;
- Pneus;
- Matières dangereuses;
- Déchets domestiques, commerciaux ou industriels.

Vous voulez brûler vos surplus de bois?

Sachez que vous pouvez utiliser une déchiqueteuse à bois ou aller le porter à l'écocentre.

Pour un événement

Pour tout autre type de feu, vous devez remplir la demande de permis de feu à ciel ouvert. Prévoyez un délai de **5 jours ouvrables** pour le traitement des demandes de permis.

Nous vous invitons donc à prévoir votre activité de brulage à l'avance. Vous recevrez votre permis par courriel.

Il est aussi possible de télécharger la version imprimable et la remettre à la réception de l'hôtel de ville. Des copies papier sont également disponibles à l'hôtel de ville.



Permis de feu à ciel ouvert

Emplacement pour effectuer le feu à ciel ouvert de façon sécuritaire

Le feu ne peut être fait que sur un emplacement offrant une distance coupe-feu (c'est-à-dire une distance exempte de tout risque de contact avec des matières combustibles) correspondant minimalement, tout autour de l'amoncellement de combustibles à brûler, à cinq (5) fois la hauteur de celui-ci.

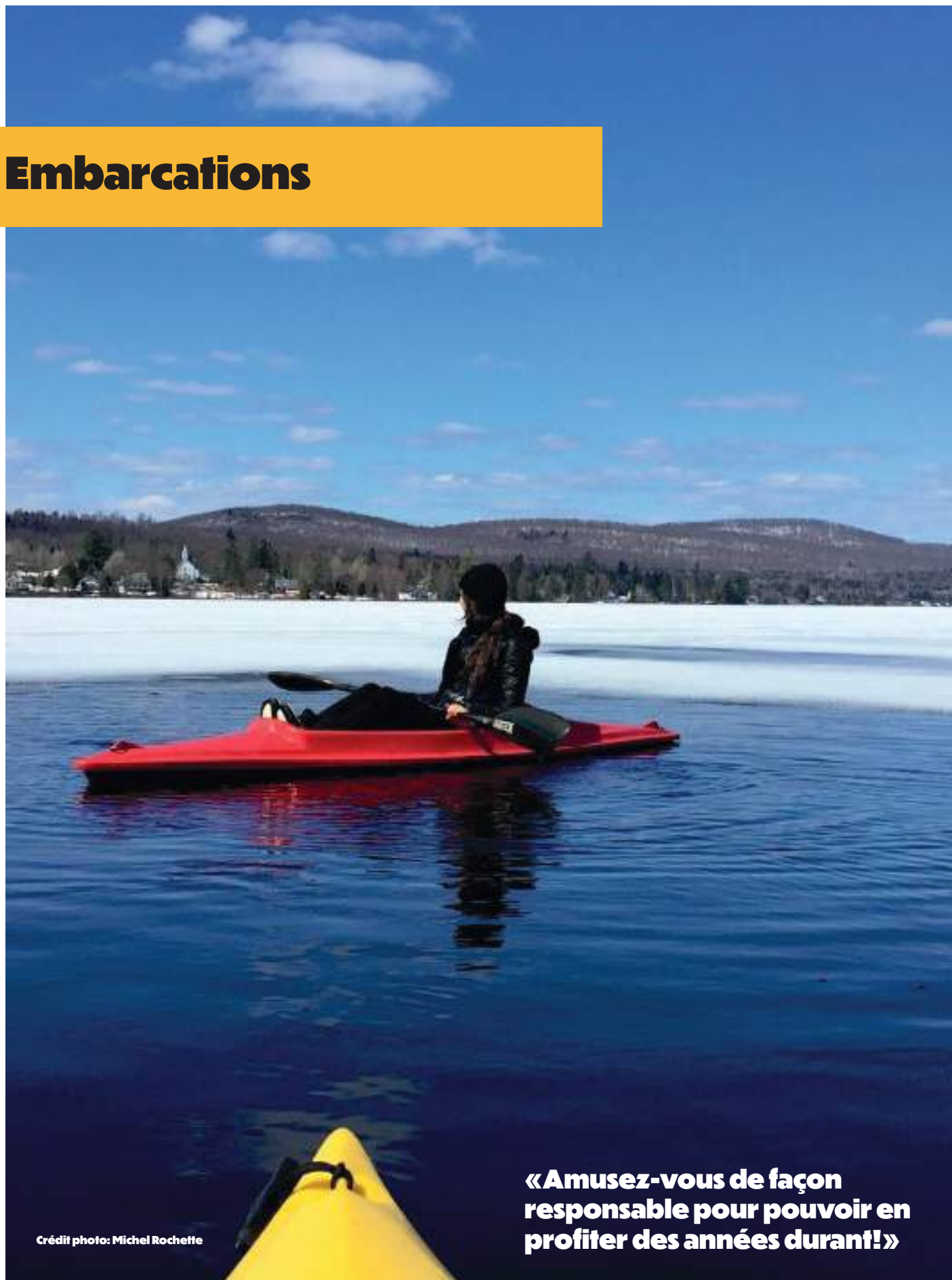
Votre amoncellement de combustibles à brûler ne peut, quant à lui, avoir une hauteur ni un diamètre dépassant 1,5 mètres (5 pieds).



Consultez le règlement 328-16

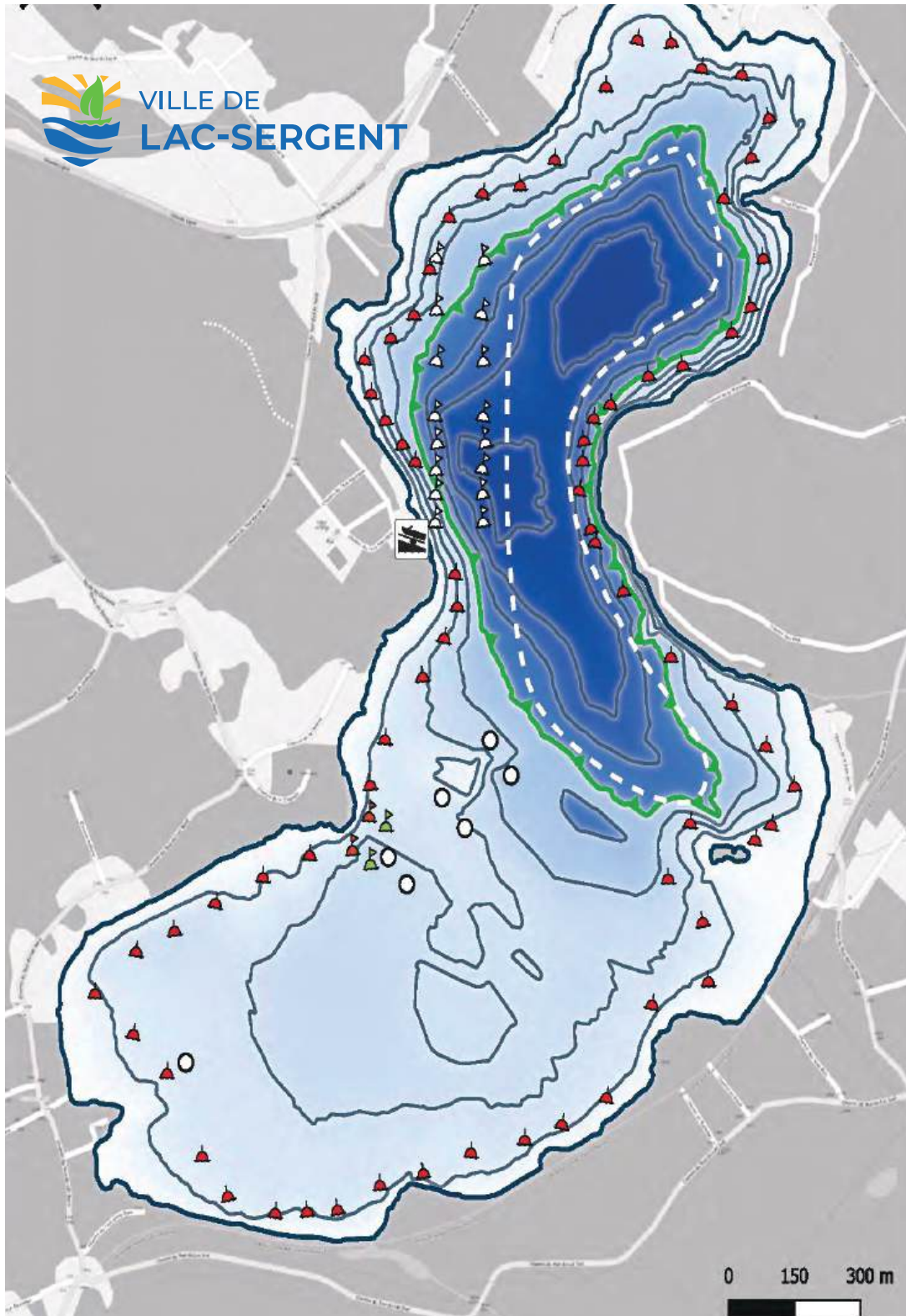
(section 7.5) ainsi que le règlement 299 (section 5.1) de la ville de Lac-Sergent.

Embarcations



Crédit photo: Michel Rochette

«Amusez-vous de façon responsable pour pouvoir en profiter des années durant!»



Légende

- | | |
|---|---|
|  Bouée de rive |  Rampe de mise à l'eau |
|  Parcours de compétition |  Isobathes 1 m |
|  Passage sécurisé |  Profondeur de 4 m et plus |
|  Écueil / haut-fond |  Zone de sports tractés (wakeboarding) |

Note

IMPORTANT: Cette carte pourrait ne pas représenter tous les écueils et hauts-fonds. La vigilance est de mise tout particulièrement lorsque vous circulez près du rivage.

Code d'éthique

Ce code d'éthique est un guide pratique pour pouvoir profiter pleinement du lac Sergent, tout en s'assurant d'adopter de bonnes pratiques de navigation dans le but de consolider la pérennité et la qualité du plan d'eau, d'assurer la sécurité de tous et de maintenir des relations harmonieuses.

Recommandations:

1. Maintenir une **distance sécuritaire** avec les nageurs et les embarcations non-motorisées.
2. Adapter **votre vitesse selon le volume** d'utilisation du lac afin de garder un milieu sécuritaire.
3. Limiter la vitesse et les vagues près des rives (bouées rouges).
4. Éviter de circuler trop près des zones vulnérables:
 - Herbiers de myriophylle;
 - À moins de 30 m de la rive (bouées rouges);
 - Zone de bâchages;
 - Parcours de compétition (canoë-kayak).
5. Avant et après la navigation, **laver les embarcations motorisées** et non motorisées pour limiter la propagation des espèces envahissantes.
6. Pratiquer les sports tractés (ski nautique, etc.) dans la **zone délimitée** à cette fin.
7. Éviter de s'ancrer dans la zone de sports tractés lorsque celle-ci est utilisée.
8. Limiter le **bruit excessif**, particulièrement en dehors des heures d'achalandage.
9. Ne pas utiliser une motomarine en position verticale dans les zones de moins de 3 mètres de profondeur.

Merci de respecter les zones de navigation!

Grâce à votre compréhension et votre collaboration, nous pouvons tous profiter des activités qu'offre le lac tout en aidant à assurer sa bonne santé.

Les **règlements sur la sécurité nautique** prévus par Transports Canada s'appliquent au lac Sergent, comme pour tous les plans d'eau au Canada.

Pour plus d'information: 

Vignette

Toute embarcation motorisée doit faire l'objet d'un permis de mise à l'eau émis par la ville de Lac-Sergent.

Le permis d'accès peut être saisonnier ou journalier.

Pour obtenir cette vignette, vous devez avoir une preuve d'identification, le type d'embarcation avec sa puissance de moteur et une copie du permis fédéral de propriété.

Pour plus d'information: 418 875-4854

Rampe de mise à l'eau

Tout propriétaire d'une embarcation à moteur circulant sur le lac Sergent doit obligatoirement s'être procuré une vignette l'autorisant à utiliser le plan d'eau et en avoir acquitté les frais.

Les plaisanciers doivent utiliser la rampe de mise à l'eau pour les embarcations motorisées. Elle est située à proximité du club nautique.

La **carte magnétique** (au coût unique de 20 \$) donnant accès à la rampe peut être obtenue aux bureaux de l'hôtel de ville lors de l'achat d'une vignette pour les embarcations à moteur :

Moteur	Résident	Non-Résident
- 10 forces	35 \$ + taxes	500 \$ + taxes
+ 10 forces	70 \$ + taxes	500 \$ + taxes

Déclaration sous serment

Code d'éthique 2022

Station de lavage

Une des mesures préventives pour contrer la propagation et l'infiltration d'espèces envahissantes dans les lacs est l'utilisation d'une station de lavage pour les embarcations.

Une station pour le lavage obligatoire a donc été aménagée tant pour éviter l'introduction de nouvelles espèces envahissantes que pour la dispersion du myriophylle à épis dans d'autres lacs. Toute personne qui désire mettre à l'eau une embarcation à moteur via une remorque doit s'assurer que la coque et la remorque sont propres et exemptes de tout élément susceptible de contaminer le lac.

L'usage de savons ou tout autre produit nettoyant (ex. : acide) y sont interdits.

Cette station de lavage est accessible gratuitement pour tous les utilisateurs détenteurs d'une vignette leur donnant accès au lac.

Débarcadères privés

Seul le propriétaire d'une résidence avec une rampe privée peut utiliser celle-ci pour mettre à l'eau et retirer son embarcation motorisée en début et fin de saison. Il doit enregistrer la rampe auprès de la Ville et ne peut l'utiliser à des fins commerciales.

La rampe ne doit servir qu'à ses propres besoins. Le propriétaire doit s'assurer que son embarcation à moteur et sa remorque soient propres avant la mise à l'eau, conformément au règlement municipal 370-19 consultable sur le site de la Ville.

Pour plus d'information: 

Quais et abris temporaires

Le **règlement 364-18** désigne le lac Sergent comme étant une zone de conservation pour y permettre des activités de récréation.

Ce règlement permet également de distinguer les types de quais autorisés en y prévoyant les modalités lors de leur implantation.

Un seul abri pour embarcation est autorisé par terrain et celui-ci doit être adjacent à un quai.

Ce dernier doit également être mis en place de façon temporaire pour la saison d'utilisation.

Pour plus d'information:



Points importants à respecter lors de l'implantation d'un quai

- Il ne doit pas nuire à la libre circulation;
- Un **certificat d'autorisation** de la Ville est nécessaire et si le quai excède 20 m², un permis de la direction de l'émission et de la gestion des droits d'occupation (MELCCFP) est également requis;
- Il doit être conçu en bois non traité ou en matériaux de plastique et d'aluminium d'une couleur s'apparentant à celle du bois (brun) pour toutes parties visibles (bois traité en usine et utilisation de peinture, teinture ou apprêt sont à proscrire);
- Un seul quai, obligatoirement rattaché à la rive d'un terrain résidentiel, est autorisé par propriété riveraine.

Pour plus d'information:



Règles de conduite, carte de navigation et bouées

Afin de protéger le lac et ses usagers, la Ville s'est dotée d'un code d'éthique et d'une carte pour la navigation. Ces documents sont remis à tous les utilisateurs lors de l'achat de leur vignette, et sont également disponibles sur son site web.

Voici quelques points importants soulevés:

LORSQUE JE NAVIGUE SUR LE LAC SERGENT...

- J'accorde priorité aux embarcations sans moteur ainsi qu'aux nageurs et je demeure à une distance sécuritaire;
- Je respecte les bouées et les recommandations inscrites sur la carte de navigation.
- Je prends connaissance des règlements municipaux et de leurs mises à jour sur le site Internet de la Ville.

Signification des bouées

Positionnées à une distance d'au moins 30 m de la rive, ces bouées permettent d'établir un espace sécuritaire et respectueux pour les nageurs et les riverains. Elles délimitent également les herbiers de myriophylle à épis afin d'éviter son fractionnement et sa dispersion par le passage des embarcations. L'Association nautique fixe ces bouées afin de baliser son parcours d'entraînement et de compétition.

Demande de certificat d'autorisation pour un quai

Pour un quai ayant une superficie de plus de 20 m², le propriétaire doit obtenir un droit d'occupation de la direction de l'émission et de la gestion des droits d'occupation (MELCCFP) avant de pouvoir soumettre une demande à la municipalité.

Pour un quai localisé sur l'emprise de la Vélopieste, un permis d'occupation doit préalablement être obtenu de la MRC avant de soumettre une demande à la municipalité.

Formulaire:





Crédit photo: Carole Forgues Leclerc

Sports nautiques avec embarcation à moteur

Lors de la pratique de sports nautiques comme le ski, le wakesurfing et le wakeboarding, le respect des zones de protection délimitées par les bouées est essentiel pour la sécurité et l'environnement. Les skieurs/surfeurs doivent partir au-delà de ces bouées. L'utilisation des zones plus profondes au nord du lac est recommandée pour éviter le relargage de nutriments des sédiments, ce qui pourrait causer l'eutrophisation. Pendant les périodes d'affluence, la prudence est de mise car l'espace dans les zones délimitées par les bouées est limité, soulignant ainsi l'importance du respect des règles de navigation.

Embarcations à propulsion manuelle (kayak, planche, etc.)

Depuis longtemps, ces sports sont une tradition au lac Sergent, offrant à chacun la possibilité de profiter de ses charmes paisiblement selon ses intérêts.

La cohabitation avec les embarcations motorisées, les motomarines et les hydravions demeure toujours une préoccupation.



Hydravions

En 2023, la Ville a recensé 6 hydravions autour du lac. En raison du problème de plantes envahissantes telles que le myriophylle à épis, chaque pilote est tenu de maintenir son hydravion propre et de faire attention aux herbes accrochées aux flotteurs pour éviter de contaminer d'autres plans d'eau.

Les utilisateurs doivent également faire preuve de vigilance lors du décollage et de l'amerrissage pour assurer la sécurité de tous.



Pêche sportive

La pêche est pratiquée par plusieurs propriétaires, invités et usagers au lac Sergent. Les pêcheurs occasionnels peuvent utiliser la rampe de mise à l'eau en payant les frais journaliers requis par la Ville et en prenant soin de passer par la station de lavage afin de garantir la propreté de l'embarcation et de la remorque.

Outre les agrès de pêche, il faut prévoir également un sac pour y inclure tous les déchets qui pourront être disposés à la maison, à la fin de la journée ou dans les poubelles près de la rampe d'accès.



Embarcations motorisées

En 2023, un dénombrement sommaire des embarcations motorisées a été effectué sur le lac Sergent. Il indique qu'il y en aurait plus de **280** réparties de la manière suivante :

Proportion des embarcations

(données approximatives)

- 46% pontons;
- 35% bateaux;
- 14% motomarines;
- 5% chaloupes.



Pêche sur glace

La pêche sur glace est une activité divertissante qui permet d'apprécier l'hiver. Tout comme en été, on trouve principalement de la perchaude, mais aussi du maskinongé et de l'achigan à petite bouche, des poissons plus difficiles à capturer par temps froid. Pratiquer la pêche blanche offre ainsi une expérience unique tout en profitant des plaisirs hivernaux.

Pleins feux sur les meilleures techniques pour la pêche blanche et l'activité des poissons en hiver!



Patrouille nautique

Les villes de Saint-Raymond et de Lac-Sergent se sont associées afin de mettre en place une patrouille nautique pour assurer une surveillance des activités sur les lacs Sept-Îles et Sergent depuis l'été 2021.

Au cours des dernières années, on dénote à ces deux endroits un changement important des propriétaires de résidences et de chalets et une augmentation du nombre d'embarcations de plaisance naviguant sur ces lacs.

Les objectifs de la patrouille nautique sont d'accroître la sécurité des usagers, d'assurer la protection des milieux naturels et de préserver la qualité de vie de la communauté.

Les membres de la patrouille, composée de pompiers volontaires de la MRC de Portneuf et de finissants en techniques policières, ont reçu la formation de Transports Canada et du directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) en plus de leur formation de sauveteurs.

Règlements

Les patrouilleurs nautiques de la ville de Lac-Sergent sont désignés à titre d'agents de l'autorité aux fins de l'application de la réglementation sur les embarcations de plaisance (Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada) et sont autorisés par le directeur des poursuites criminelles et pénales du Québec à donner des constats d'infraction, notamment en vertu des **règlements fédéraux suivants** :

- Règlement sur la compétence des conducteurs d'embarcation de plaisance;
- Règlement sur les petits bâtiments;
- Règlement sur les bouées privées;
- Règlement municipal sur les permis de mise à l'eau;
- Règlement municipal uniformisé sur les nuisances.



Activités à proximité





Bibliothèque de Saint-Raymond

Les citoyens de Lac-Sergent sont invités à profiter gratuitement des services offerts par la bibliothèque publique de Saint-Raymond.

De plus, des documents historiques spécifiques à notre municipalité sont accessibles à l'hôtel de ville, offrant ainsi une occasion unique de découvrir et d'explorer notre riche patrimoine local.

W

Maison Plamondon

La Maison Plamondon est bien plus qu'un simple lieu culturel : elle incarne la vitalité du patrimoine local et régional à travers des expériences artistiques enrichissantes.

En tant que véritable carrefour de découvertes et de créativité, elle favorise les échanges et renforce le tissu social en rassemblant la communauté autour de sa programmation diversifiée et inspirante.

W



Crédit photo: Maison Plamondon



Crédit photo: Ville de Saint-Raymond

Centre multifonctionnel Rolland-Dion

Le Centre multifonctionnel Rolland-Dion offre une gamme variée d'activités et de services, notamment des réunions des Fermières et de la FADOQ, la bambinerie, le service «Libérez vos livres», des ateliers du CLSC, des spectacles organisés par Culture Saint-Raymond, des camps de jour et plusieurs événements corporatifs.

W



Crédit photo: La Vallée Secrète

La vallée secrète

La Vallée secrète propose douze chasses au trésor interactives, menant à un spectacle magique et à un coffre aux trésors.

Pour ce faire, une panoplie d'accessoires est disponible : clés, carte des sentiers, cahier d'activités, et bien d'autres selon l'aventure choisie, sans oublier le chapeau vert prêté dès l'arrivée.



Arbraska Duchesnay

Arbraska Duchesnay, c'est un parcours d'aventure aérien offrant une vue imprenable sur le lac Saint-Joseph! Les petits et grands seront comblés grâce à une variété de parcours dont un pour les jeunes de 7 à 11 ans, une tyrolienne de 1000 pieds et une boucle extrême pour les plus audacieux. C'est une expérience aérienne inoubliable à la cime des arbres et au rythme de la nature!



Crédit photo: Jéssica



Crédit photo: Bonjour Québec

FloresSens

FloresSens offre aux visiteurs un espace jardin grandeur nature, sur un site de plus de 30 000 m² en pleine nature

Une collection d'ornements inusités en bronze marquent le pas du visiteur dans des jardins thématiques. Le tout procure un environnement unique et exceptionnel où chacun peut y trouver un intérêt particulier.





Crédit photo: Tourisme Portneuf

Site Déry

Le Site Déry, c'est l'exposition «À cause d'une rivière» qui explique l'histoire de l'ancienne maison du péager, une magnifique maison ancestrale construite en 1804, un pont, un tronçon de l'ancien tracé du Chemin du Roy et une section de la rivière Jacques-Cartier célèbre pour ses saumons.



Moulin Marcoux

Au Moulin Marcoux, la meunerie a laissé la place à une production culturelle variée : spectacles de musique et d'humour dans une salle intime au cachet unique et des expositions artistiques font aujourd'hui vibrer ce magnifique bâtiment patrimonial.



Crédit photo: Tourisme Portneuf



Crédit photo: Tourisme Portneuf

Promenade Jacques-Cartier

Lien pédestre entre les principaux attraits de la Ville, la promenade vous propose un parcours de 4,6 km le long de la rivière.

Avec ses 30 panneaux d'interprétation, la promenade vous fait découvrir la flore et l'histoire de Pont-Rouge.

Vélopiste Jacques-Cartier-Portneuf

Que vous soyez adeptes de vélo de route, de vélo hybride ou de vélo de montagne, partez à la découverte de la Vélopiste Jacques-Cartier/Portneuf, aménagée sur l'ancienne emprise ferroviaire d'une longueur de 68 km et reliant St-Gabriel-de-Valcartier à Rivière-à-Pierre.

La piste est majoritairement en poussière de pierre et offre une qualité de roulement appréciée de tous. On peut se rendre jusqu'à la Ville de Québec par le Corridor des Cheminots. L'accès est gratuit.



Consultez la carte de la vélopiste

Bon à savoir! ?

Toute personne qui projette l'installation d'une structure, la mise en place d'aménagements ou la réalisation d'une quelconque intervention (incluant l'élagage et la coupe d'arbres) à l'intérieur de l'emprise de la Vélopiste doit formuler une demande d'occupation à la MRC concernée.

La Vallée Bras-du-Nord: plus de 100 km de sentiers de vélo!

La Vallée Bras-du-Nord est une destination plein air incontournable, offrant 80 km de sentiers de randonnée pédestre et de raquette, 100 km de sentiers de vélo de montagne de type singletrack et 17,5 km de descente de rivière en eau calme. Le canyoning, la via ferrata, le fatbike et le ski de montagne sont également des activités extérieures proposées.

Pour plus d'information:



Crédit photo: Gabriel Gakwaya



Station touristique Duchesnay

Duchesnay offre 25,7 km de sentiers pédestres dans un relief peu accidenté. En parcourant la forêt, vous ferez de nombreuses découvertes! Parmi elles, les abris sous roche, dans le sentier Le Rocher, un phénomène géologique qui fascine tous les randonneurs.

Pour une petite balade en soirée, optez pour le sentier pédestre éclairé (1 km).



Consultez la carte des sentiers



Parc riverain de la Sainte-Anne (CAPSA)

Lieu unique, riche en nature et en histoire, ce parc riverain propose un parcours en sentier avec aires d'observation et accès à l'eau, permettant à tous de découvrir l'étonnant milieu riverain de la rivière Sainte-Anne.

Il est à quelques minutes à pied du centre-ville de Saint-Raymond et accessible via la **Vélo piste Jacques-Cartier-Portneuf**.



Crédit photo: Mathieu Bélanger



Parc naturel régional de Portneuf

Ce parc propose une multitude d'activités et d'hébergements, allant de la randonnée pédestre à la spéléologie en passant par le canot-kayak, l'escalade, le ski de fond, la raquette, le camping, les chalets locatifs, le prêt-à-camper et les refuges.

Explorez ce vaste territoire et découvrez des paysages impressionnants à couper le souffle !





Aréna de Saint-Raymond

Depuis 1975, l'aréna de Saint-Raymond offre à la population un programme d'activités varié où les jeunes et moins jeunes y trouvent leur compte : hockey mineur, hockey adulte, patinage artistique, patinage et hockey libre.

Des événements tels que des tournois de hockey et des spectacles de patinage se tiennent à chaque année.



Ski Saint-Raymond

Le centre de ski Saint-Raymond est situé au 1226, rang Notre-Dame.

À la suite d'une entente avec la ville de Saint-Raymond, les citoyens de Lac-Sergent paient le même prix que les résidents de la ville voisine pour les activités et ce, à la billetterie du centre de ski.



Station Duchesnay

Les pistes de ski de fond de grande qualité de Duchesnay sont très appréciées des skieurs. Elles sont bien entretenues et patrouillées. La sécurité des pistes est assurée par des bénévoles de la Patrouille canadienne de ski.

Réseau de 50 km de sentiers linéaires répartis en plusieurs parcours dont :

35,7 km pour le pas classique
25 km pour le pas de patin





Motoneige

Paradis des motoneigistes, Portneuf est quadrillée de sentiers d'est en ouest au départ de Saint-Raymond ou de Deschambault-Grondines. Cinq clubs de motoneige vous accueillent sur le territoire. Quelques règles de courtoisie lorsque vous circulez sur le lac en motoneige:

- Respectez les sentiers pédestres et de ski de fond en circulant à l'extérieur;
- Soyez attentif aux entrées et sorties, notamment à l'intersection 1790, Tour-du-Lac-Nord;
- Respectez les limites provinciales pour une conduite responsable et sécuritaire.



Consultez la carte des sentiers fédérés.

Golf

Le club de golf Lac-Sergent offre à tous les golfeurs un parcours de 18 trous ou deux de 9, dans un décor à couper le souffle et ce, à quelques minutes de l'hôtel de ville de Lac-Sergent. Que ce soit pour une partie entre amis ou pour un tournoi de golf, le club offre une gamme complète de services permettant de passer une journée des plus agréables, soit :

- Champs de pratique ou vert de pratique
- Location de bâtons et voitures électriques
- Salle de réception pour tournois (80 places)

Club de Golf Lac-Sergent

1299, Grande Ligne | Saint-Raymond



Crédit photo: Club Lac-Sergent



Crédit photo: Québec Cifé

Tourisme Portneuf

BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE

185, route 138

Cap-Santé QC G0A 1L0

1 844 285-5674

tourisme@mrc-portneuf.qc.ca



Le **bonheur** de vivre à Lac-Sergent!

Crédit photo: Pier Lalonde

